

Conseil Général - Séance du 14 décembre 2004
Transfert des Techniciens et ouvriers de service des collèges
Evelyne Yonnet, Conseillère générale - Adjointe au Maire d'Aubervilliers
Présidente de la 3^{ème} Commission

Lors de la réunion de la 3^{ème} commission, nous avons étudié cette question sous l'éclairage d'Anne-Marie Mahéas que je remercie au nom de la commission.

Il nous a été présenté les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les départements à propos de l'application de la loi du 13 août.

Il est effarant de constater à quel point le gouvernement navigue à vue sur cette question.

Absence de textes d'application à quelques semaines de la date d'effet du transfert, énormes interrogations qui pèsent sur les modalités de gestion des carrières des 1100 personnels TOS, sur le recrutement des assistants d'éducation, ou encore sur le devenir des 700 CES qui travaillent dans les collèges.

Cette fuite en avant du gouvernement plonge dans l'incertitude, non seulement le conseil général, mais surtout les personnels des collèges et les élèves eux-mêmes.

Cette politique nous met devant le fait accompli, et nous n'avons à ce jour que deux certitudes auxquelles nous référer :

- Premièrement, nous savons que les moyens qui nous seront accordés seront largement sous-évalués, notamment pour les charges de gestion du personnel ou de la sectorisation.*
- Et deuxièmement, ce sera à nous, élus locaux, de justifier par la suite, les éventuels difficultés d'adaptation du dispositif, et ainsi, d'assumer l'IN-conséquence du gouvernement Raffarin.*

Bien sûr, nous ferons tout pour que cette expérience gouvernementale hasardeuse n'ait pas de répercussion négative sur les conditions de vie et d'enseignement dans les collèges.

Au moment où le département affirme sa volonté d'être acteur du processus éducatif - à travers le schéma pour la réussite des jeunes des collèges - nous aurons donc un défi supplémentaire de taille à relever. Et nous y arriverons.

Nous savons pouvoir compter sur notre collègue Anne-Marie Mahéas et sur l'ensemble des élus et des services départementaux concernés.

Mais il serait souhaitable que la population soit informée. Qu'elle connaisse les conditions dans lesquelles le gouvernement organise la mise en œuvre d'une réforme importante pour l'organisation des collèges et des lycées.

Pour finir, je voudrais revenir sur la question de la sectorisation. Juste pour signaler qu'il s'agit d'une question de fond, notamment dans notre département.

L'organisation des secteurs aura des conséquences sur le parcours éducatif des jeunes, et sur la manière dont nous appréhendons la question de la mixité sociale, dans le cadre de la question scolaire.

Nous savons tous que les possibilités de scolarisation sont une donnée essentielle des choix des familles, notamment au moment de la recherche d'un logement, qui engage les familles pour de très nombreuses années.